



DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Demande initiale Contre-visite Duplicata

Demandeur : Office notarial Propriétaire Agence immobilière

COORDONNÉES POUR FACTURATION

Nom, Prénom :	
Adresse :	
CP, Ville :	
Tél :	Mail :
Siret :	

COORDONNÉES DU CONTACT POUR RDV

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP, Ville :	CP, Ville :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :

ADRESSE DU BRANCHEMENT

Adresse :	
Code Postal :	Ville :

Références cadastrales de la parcelle :

Type de bâti : Habitation individuelle → Nombre de bâtiments*(hors garages, dépendance non habitables) :

Bâtiment collectif → Nombre de logements :

Type de logement	Nombre
Studio / F1 / T1	
F2 / T3	
F3 / T3	
F4 / T4	
F5 / T5 ou plus	

- Locaux à usage industriel ou commercial ou professionnel, préciser nombre d'employés :
 Établissement accueillant des résidents permanents ou semi-permanents (hôtel, camping, etc)
Préciser nombre WC :

Tous les points d'eaux usées domestiques et les ouvrages d'assainissement du bien doivent être recensés et déclarés dans le présent formulaire. Cette déclaration engage la responsabilité du demandeur.

Points d'Eaux Usées à recenser :

L'ensemble des ouvrages doivent être accessibles et ouverts le jour de la visite

Équipement	Nombre	Localisation et observation
WC		
Salle de bain		
Evier		
Lave-linge		
Lave-vaisselle		
Siphon sol		
Regards de visite		
Présence de fosse septique, puits perdu...		
Pompe de relèvement		

Points d'Eaux Pluviales à recenser :

Équipement	Nombre	Localisation et observation
Gouttières		
Grille / Avaloir privé		
Regards de visite		

INFORMATIONS IMPORTANTES

TOUTE FICHE INCOMPLETE NE PERMETTRA PAS DE DONNER SUITE A LA DEMANDE

Le RDV pris par téléphone sera uniquement maintenu par réception de cette fiche de demande.

La personne renseignée dans la rubrique « contact pour RDV » doit **impérativement être présente lors du contrôle.**

Pour nous permettre de réaliser le contrôle, **il est nécessaire que l'ensemble des ouvrages soient visibles, accessibles et ouverts le jour de la visite (regards, fosse septique...)**. Si un seul de ces ouvrages ne peut être vérifié, un nouveau rendez-vous sera nécessaire pour permettre le contrôle des éléments inaccessibles. Il est rappelé que la conformité est établie uniquement sur les points de rejet et ouvrages visibles. En cas d'investigations complémentaires postérieures au présent contrôle, la Direction Eau et Assainissement ne pourra pas être tenue responsable de l'existence d'ouvrage ou de point de rejet non visible et non accessible lors du présent contrôle, rendant le raccordement non conforme.

Montluçon Communauté s'engage à répondre dans un délai de six semaines à compter de la date de réception de la demande.

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions d'exécution du contrôle.

Le demandeur s'engage à payer la prestation à réception de l'avis des sommes à payer, adressé par le Trésor Public.

(Contrôle conformité 154,01 €TTC, vérification de bonne exécution des travaux 75,23 €TTC, duplicata 14,75 €TTC, tarifs en application de la délibération n°25.562 du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2025.)

La facturation pour la vérification de bonne exécution des travaux s'applique à partir de la seconde contre visite.

FACTURATION DU CONTRÔLE PAR NOMBRE DE BÂTIMENTS

*Le contrôle d'un raccordement à l'assainissement collectif concerne un seul bâtiment (et ses dépendances non habitables).

La facturation de chaque rapport de contrôle est forfaitaire (X rapports distincts = X facturations forfaitaires). Un même contrôle peut toutefois donner lieu à des duplicatas, selon les conditions tarifaires prévues.

Le...../...../..... **Signature du demandeur :**